ART. PREMIER N° 6

ASSEMBLÉE NATIONALE

30 janvier 2022

VOTE PAR CORRESPONDANCE - (N° 3039)

Commission	
Gouvernement	

AMENDEMENT

N º 6

présenté par M. Chenu, M. Bilde, M. Blairy, Mme Houplain, Mme Le Pen, M. Meizonnet et Mme Pujol

ARTICLE PREMIER

Cet amendement a été déclaré irrecevable après diffusion en application de l'article 98 du règlement de l'Assemblée nationale.